

## Assises de l'ES-R : une contribution du Comité national de la recherche scientifique

En vue des Assises de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le C3N, Coordination des instances du Comité national de la recherche scientifique (Conseil scientifique du CNRS, Conseils scientifiques d'Instituts, Présidents de sections) a élaboré une note qui constitue une contribution remarquable. Les propositions contenues dans ce texte émanent en effet d'un groupe d'instances majoritairement élues et représentatives de la communauté scientifique.

Tout en laissant la discussion démocratique produire ses propositions concrètes, ce texte pose un préalable : si l'on veut que les Assises aboutissent, il faut remettre à plat TOUTES les structures mises en place par la droite depuis 10 ans dans la recherche publique (ANR, AERES, IdEx, Crédit Impôt Recherche, etc.). Nous donnons ci-contre le résumé, le texte complet pouvant être lu sur : [http://www.sncs.fr/article.php3?id\\_article=3204](http://www.sncs.fr/article.php3?id_article=3204).

« Les représentants des instances du Comité national de la recherche scientifique (C3N) estiment qu'il faut rompre avec l'empilement des structures de pilotage et de mise en compétition des personnels de la recherche qui ont été mises en place ces dernières années, ainsi qu'avec le déséquilibre très fort qui a été institué entre financement sur projet, individualisé et à court terme, et financement des équipes de recherche dans la durée. L'AERES doit être profondément réformée, sinon supprimée : l'évaluation des unités doit être réalisée par les instances nationales associées aux divers types d'établissements, sur la base des valeurs d'indépendance, de compétence, de collégialité, de pérennité, de représentativité et de transparence. La baisse des budgets attribués à la recherche doit être stoppée et cesser d'être masquée par les financements attribués aux entreprises via le CIR. Le CIR doit lui être orienté en priorité vers les PME et faire l'objet d'une évaluation qui garantisse le caractère innovant des projets financés. Il doit être conditionné à l'embauche de docteurs en particulier. L'ANR doit perdre de son importance, sinon disparaître. Les financements qu'elle distribue doivent venir abonder la masse salariale des EPST et soutenir l'emploi scientifique pérenne, ainsi que leurs crédits de fonctionnement, lesquels seront attribués aux UMR en fonction de l'évaluation de leur activité et de la politique scientifique de leurs établissements de tutelle. Le CNRS et les organismes publics de recherche doivent constituer les opérateurs centraux de recherche, en collaboration étroite avec les universités, et cette collaboration doit passer d'abord et avant tout par les UMR. Les IDEX doivent disparaître et d'autres manières d'élaborer les politiques de site et de les mettre en cohérence au plan national doivent être mises en place. »

Bien entendu, le C3N ne s'est prononcé que sur les problèmes sur lesquels sa compétence et sa représentativité sont totalement incontournables. Ne serait-ce toutefois que par la taille du CNRS et par le nombre des UMR dans lesquelles il est impliqué, ce texte est largement représentatif des personnels des organismes de recherche comme d'une part majeure de la recherche universitaire, puisque le Comité national regroupe à parité les élus des chercheurs et des enseignants-chercheurs, les personnels ingénieurs, techniciens et administratifs y étant aussi représentés. Il est en outre à noter que, dans un passé récent, les instances des autres organismes de recherche ont rendu publiques des propositions similaires.

Les membres du C3N sont, eux aussi, sensibles à d'autres problèmes de l'enseignement supérieur : démocratisation, succès en premier cycle, formation des docteurs, instances universitaires, coordinations territoriales, etc. Il appartiendra à toutes les instances élues (CNESER, CPCNU, etc.) et aux organisations syndicales de soumettre des propositions sur ces divers sujets, ou sur d'autres comme la recherche industrielle ou les recherches à implications sociétales.

En l'état actuel des choses, ce texte du C3N pose clairement les conditions minimales pour reconstruire la recherche publique.